

CONSEIL MUNICIPAL DE FLEURVILLE

Séance du 24 Février 2010 à 20h

Président : Mme Patricia CLÉMENT

Présents : Mmes JAZÉ – CHABRIDON – COULON –Mrs PANNETIER – GUILLEMIN - PERDRIX – GOMES - LAMY-PERRET

Excusé : PRUDENT

Mme CHABRIDON est désignée secrétaire de séance

Il est demandé de préciser dans le compte-rendu du 08 Février 2010 que tous les membres du conseil municipal participeront aux réunions sur l'aménagement de la mairie selon disponibilité.

La suite du compte-rendu du 08 Février 2010 est approuvée à l'unanimité

Projet de zonage des enjeux liés à la révision du plan de protection du risque inondation

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet de zonage demande quelques aménagements :

- classement en centre urbain de l'ensemble des rues Saint-Exupéry, Rue de l'ancienne levée, rue Rabelais et Pasteur. En effet, il existe dans ces rues de nombreuses habitations anciennes ainsi que des commerces et administrations (agence postale et gare SNCF).

Débat d'orientations budgétaires

Le Conseil Municipal recense les travaux d'investissement et d'entretien suivants susceptibles d'être inscrits au budget primitif 2010:

- Voirie de la Rue des Bouvreuils, du Chemin du Muguet, des Magnolias et de la Rue des Vignes.
- Etude assistée d'un géomètre pour l'aménagement de la Rue du Glamont (voirie et enfouissement).
- Aménagement d'une armoire du secrétariat et étagères pour la bibliothèque
- Reprise des chéneaux du bâtiment de l'école.
- Étude pour l'aménagement de la mairie, les travaux du cimetière et la VMC de l'appartement de l'école seront réinscrits sur le budget 2010.

Le vote prochain du compte administratif 2009 et du budget primitif 2010 permettra d'examiner la faisabilité financière de ces propositions.

Révision des commissions suite à la démission de Mme DUBOIS

SYDESL : M GOMES (suppléant)

Fleurissement, embellissement : Mme COULON

Alerte Préfecture des crues : M PRUDENT

Référent Mme GUÉRIN : Mme CLÉMENT

SPA : M PERDRIX

Questions diverses

* Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte d'offrir deux repas au restaurant «Le Fleurvil» à M BOUILLARD en remerciement de son dévouement pour la collecte du pain sur la commune pendant des années.

* Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Mme le Maire à résilier le bail commercial entre la Commune et la poste à compter du 28 Février 2010.

* Pour répondre aux exigences de notre assureur, le Conseil Municipal décide de mettre aux normes l'ensemble des systèmes de fermeture des bâtiments communaux (serrure 3 points ou deux serrures de sûreté).

Le Maire